



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 54165

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les graves difficultés que rencontrent les producteurs d'andouilles et d'andouillettes en raison de la crise actuelle qui frappe l'ensemble de la filière de production. La chute des ventes, malgré l'obtention de certifications, entraîne un chômage et un alourdissement proportionnel des coûts fixes qui met en péril l'ensemble des entreprises. Devant ce constat alarmant, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de mettre fin à cet état de fait.

Texte de la réponse

Concernant les difficultés que connaît la filière « andouilles et andouillettes », les éléments suivants peuvent être portés à l'attention de l'honorable parlementaire. La mesure étendant la liste des matériaux à risque spécifié aux boyaux, thymus et amygdales des bovins, quel que soit leur âge, a été rendue nécessaire pour assurer la sécurité des consommateurs, en conformité avec les avis scientifiques émis par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA). Les conséquences économiques et sociales pouvant être importantes pour certaines entreprises, le Gouvernement a mis en oeuvre des mesures d'accompagnement. Certaines sont déjà opérationnelles, comme l'indemnisation des stocks de produits non commercialisables, les aides à l'emploi et l'accès des entreprises à des prêts bonifiés. D'autres mesures sont à l'étude, sous la forme d'un plan d'aide à la restructuration des entreprises. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la mise en oeuvre des procédures d'aide aux investissements, dans la mesure où les entreprises présenteraient un programme visant à la réorientation de leurs activités ou à l'adaptation de leurs outils aux nouvelles contraintes.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54165

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6667

Réponse publiée le : 19 février 2001, page 1090